

# 18 FR. LE REPUBLICAIN

JOURNAL DE LYON.

5 CENT.  
LE NUMÉRO.

## ABONNEMENTS.

	Lyon.	Rhône.	Dép <sup>ts</sup> .
Un an . . .	18	24	30
six mois . . .	9	12	15
Trois mois . . .	4 50	6	7 50

## ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.  
A PARIS, chez LÉSOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires:  
BUREAUX, rue Centrale, 3.

## RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND.  
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

## ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.  
(Affranchir.)

## ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.  
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.  
Les annonces concernant les associations ouvrières seront insérées gratis.

Le nombre de numéros que nous avons distribués gratuitement jusqu'à ce jour dans les campagnes ou dans l'armée s'élève à près de 35 mille. Malgré les persécutions, notre distribution va toujours croissant. Toutes nos mesures sont prises, depuis plusieurs jours, pour délivrer le journal aux soldats ailleurs que dans nos bureaux. Nous profitons de cette occasion pour remercier nos concitoyens qui, par leurs sacrifices persévérants, nous permettent de continuer cette œuvre de propagande.

## Lyon, 3 mai.

## Liste des Candidats adoptés par le Comité Central démocratique du Rhône.

GREGO, représentant.  
BENOIT, id.  
DOUTRE, id.  
PELLETIER, id.  
RASPAIL (Benjamin), fils.  
COMMISSAIRE (Sébastien), sergent au 2<sup>e</sup> chasseurs à pied.  
FAURE (de Givres).  
MORELLET, avocat.  
FOND (de Chaponost).  
MATHIEU (de la Drôme).  
CHANAY, représentant.

Les attaques et les insultes à la Révolution s'accumulent autour du Peuple comme un insolent défi. Chaque jour le gant lui est jeté, et tous les royalistes s'empresseut à l'envi d'apporter leur pelletée de boue sur l'œuvre du 24 Février. C'est un concours d'injures et de mauvaises actions. C'est la réunion de tout ce qu'il y a d'infâme dans le bas fond des consciences véniales qui ont intrigué pour nous amener au point où nous sommes arrivés.

Quoi donc, la République, qui devait et pouvait réparer les maux dont la société souffre depuis si longtemps, qui pouvait alléger les charges publiques, créer d'utiles institutions de travail et de commerce, non-seulement n'a rien fait, mais encore persécute ceux qui cherchent à la transformer d'une manière pacifique, à l'améliorer par les voies légales.

Les Peuples, voyant la liberté sourire aux premiers rayons du soleil de Février s'agitèrent et réclamèrent notre appui; ils s'étaient levés à notre exemple. L'Italie avait chassé de barbares oppresseurs, et nous conviaient à ses fêtes; l'Allemagne frémissante nous criait de marcher en avant. Nous avons été sourds! Nous étions là, lâchement occupés à fraterniser avec de vieux ennemis qui, dans leurs étreintes hypocrites, cherchaient de l'œil la place du poignard. —

Le Peuple souffre, le travailleur est réjeté aux gémonies sociales; c'est lui-même qui l'a voulu. Hélas! il ne savait pas qu'en révolution il faut brusquer l'accomplissement des promesses, et ne pas donner le temps aux vieux partis de se reconnaître et de nouer leur intrigues anti-populaires.

En révolution, il faut briser les obstacles ou se résigner à être écrasé.

Si le 24 février nous avions marché sur Paris; porté notre concours armé à nos frères, la révolution était sauve.

Si en mars nous avions envoyé deux régiments en Savoie, nous n'aurions pas la honte de voir aujourd'hui notre armée au service du pape.

Il est des moments pour un Peuple, où un seul pas en arrière, un seul instant de repos est une trahison de la part de ses gouvernements et doit être puni comme tel.

Voyez aujourd'hui qu'elle honte descend sur la France. Nos soldats vont foulé cette terre d'Italie, ces champs immortels que depuis trois siècles nous engrisons de nos cadavres et couvrons de notre gloire. Jadis nous en rapportions des souvenirs pour orner l'histoire de la patrie. Cette fois pour trophées, nos frères rapporteront des chapelets et des reliques, et pour souvenirs de gloire la bénédiction du prétre-roi!!

Si, détournant les yeux de ce calice, nous regardons la France, nous voyons les lois méconçues au profit de la réaction royaliste, les réunions électorales troublées, la presse persécutée, une police odieuse et brutale, des ministres provocateurs, des officines publiques où se forgent le mensonge, qui va dans les provinces attiser la haine entre les citoyens. — L'armée que l'on remplit de ces ordures garanties contre la contradiction. L'inquiétude et la terreur des citoyens qui se demandent avec effroi si nous devons reculer jusqu'au précipice.

Partout la résistance légale se prépare. Si les royalistes veulent toucher au pacte social, s'ils veulent porter atteinte aux droits fondamentaux des citoyens, — droits qui ne relèvent de personne, — alors point de paix ni trêve que nous en ayons fini avec les ennemis de la patrie. Déjà des rumeurs sourdes circulent. Le vent qui vient de Paris nous rapporte des frémissements étranges.

Les convois que Bugeaud fait circuler dans Lyon, laissent derrière eux une odeur de poudre. Dieu de la France protège tes enfants, et éloigne de nous les douleurs que les royalistes préparent à notre pays.

Le sang a coulé à Berlin dans la lutte qui a commencé entre le Peuple et la troupe. Le bruit s'était même répandu, ce matin, à Paris, que la République avait été proclamée à Berlin. C'est une nouvelle prématurée qui n'attend, pour se

réaliser, que l'entrée des Hongrois à Vienne.

Le 27 au soir, des groupes nombreux se sont formés devant le local de la deuxième chambre. Bientôt ces attroupements prirent un caractère dangereux, car on empêcha des gardes de sûreté d'arrêter des perturbateurs et on leur arracha un individu qu'ils venaient d'arrêter. Des officiers ont été maltraités, le soir, sur la place. L'épée d'un de ces officiers a été brisée. Alors un bataillon de grenadiers occupa la place et ferma l'issue. La foule résista; on fit des sommations qui restèrent sans résultats. Après trois roulements de tambour, on fit feu! Deux personnes ont été tuées et deux blessées.

On fit une tentative de barricades près de l'église St-Pierre; des attroupements se forment dans les rues, et l'on voit accourir une foule d'ouvriers. On espère que l'affaire n'aura pas de suites graves. Vers dix heures de nouvelles barricades ont été élevées sur différents points. A onze heures la tranquillité était rétablie.

Les nouvelles de Berlin ne nous parviennent pas en plus grand nombre aujourd'hui, les journaux prussiens ne paraissent pas le dimanche.

## LA GUERRE DES RUES.

(Système Bugeaud).

Au moment où l'autorité militaire prend à Lyon les dispositions les plus menaçantes, il est, ce nous semble, à propos de mettre sous les yeux de nos concitoyens la pièce suivante, dont un de nos amis de l'armée des Alpes vient de nous donner communication :

## Supplément à l'ordre du jour du 29 novembre 1848.

## Dispositions générales contre l'émeute.

Les dispositions à prendre contre l'émeute dépendent trop de la nature des localités et d'événements imprévus pour en faire une instruction bien arrêtée pour la troupe chargée de la combatte; mais les dispositions suivantes doivent être appliquées suivant les circonstances :

Dès qu'un bataillon ou détachement est posé contre l'émeute, son chef ne doit jamais être incertain sur ce qu'il doit faire: il doit combattre, quand bien même des ordres formels ne lui arriveraient pas à cet égard, par suite de communications interrompues.

La troupe doit s'opposer avec énergie à l'établissement des barricades. Si elle prévoit qu'elle puisse être enveloppée par des barricades élevées et multipliées autour d'elle, elle doit, par un dernier effort, se frayer un passage pour venir, toujours en combattant, s'appuyer vers une des grandes réserves indiquées par l'ordre du jour du 28 novembre 1848, et rendre compte de suite de la position des émeutiers.

La troupe ne doit jamais se laisser approcher par une colonne d'émeutiers, quand bien même ces émeutiers ne tireraient pas, car une colonne qui se laisse entourer par les femmes et les enfants qui, presque toujours, précédent les émeutiers, hésite quelques fois à faire feu et, par cela seul, se compromet au point de se faire désarmer.

Quand une colonne d'émeutiers s'approche et que le combat est com-

## FEUILLETON DU REPUBLICAIN, DU 4 MAI.

## LES

## QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

## DEUXIÈME PARTIE.

## IX.

## Le bateau.

(Suite.)

Mais, pour cela, il fallait d'abord se tirer de cette mer dangereuse, et gagner la demeure des parents de Marthe, où ils pourraient quitter l'uniforme pour des habits de pêcheurs, puis, à l'aide de ce déguisement, se répandre dans la campagne.

Ils avaient repris les rames et naviguaient depuis quelques instants au hasard et dans la plus cruelle perplexité, lorsqu'un pilote, qui descendait sans doute de quelque bâtiment, bien qu'on ne le vit pas à l'horizon, passa à la nage près d'eux.

Cet homme, en glissant contre leur barque, jeta une petite boîte de fer dans les mains de Pommier, et disparut entre deux eaux. La boîte contenait un billet où étaient seulement ces mots:

*Au Rendez-vous des Amis, à La Rochelle.*

Mais ces mots étaient de l'écriture bien reconnaissable de Bories, et accompagnés de la croix et de l'étoile des compagnons de la nuit.

*Le Rendez-vous des Amis* était autrefois une taverne de La Rochelle, mais fermée depuis plus d'un an, la maison était entièrement inhabitée. Elle se trouvait située sur la place Dauphine, à quelques pas de la caserne.

Voir le Républicain du 9 mars au 3 mai.

Evidemment le jeune chef des carbonari indiquait à ses compagnons de se rendre en cet endroit.

Bories, par les adhésions que les initiés à la société possédaient même dans les municipalités, avait pu être instruit vers le milieu de la nuit de la première dénonciation portée contre les carbonari; et, en prévoyant les conséquences, il indiquait à ses amis le lieu où ils devraient le rejoindre secrètement en cas de poursuite.

Mais ce qui devait profondément étonner était que le chef des fugitifs choisit pour point de réunion la ville de La Rochelle et la maison la plus rapprochée de la caserne, qui allait devenir le centre des perquisitions.

Quoiqu'il en fut, les initiés devaient obéissance passive à leur chef; et quand même ils n'eussent pas été liés par le serment, ils se seraient encore rendus sans hésiter au moindre avis de leur ami. Il ne songeront donc plus qu'à pénétrer en secret dans la maison inhabitable que Bories indiquait.

La plus grande difficulté, celle de retrouver les traces de leurs frères d'armes, était vaincue; mais il restait à gagner l'asile hospitalier où ils pourraient quitter l'habit militaire qui les signalait particulièrement, et attendre la nuit pour rentrer à La Rochelle. Le détour de l'île dans lequel ils se trouvaient en ce moment était assez garanti de la vue; mais, au delà, le bras de mer qu'il fallait traverser était dominé par les regards des sentinelles et les lunettes des bastions... Et à mesure que l'heure avançait, on voyait les eaux se couvrir d'un plus grand nombre de barques qui sortaient du port.

Les trois carbonari se communiquaient à ce sujet les réflexions les désespérantes.

En cet instant, un bateau plein d'herbe fraîche, et conduit par un jeune villageois qui venait de faucher une prairie dans l'île, arriva de leur côté.

Marthe, l'ayant aperçu, essuya vivement ses larmes en s'écriant :

— C'est Jacques qui conduit ce bateau... Je le connais... laissez-moi faire!

Une minute après, l'embarcation était à portée de sa voix.

Marthe appela le jeune paysan, lui fit signe d'approcher, et dès que les deux bateaux se touchèrent :

— Jacques, dit-elle, tu vois bien cette jolie barque, toute tapissée, tu vas la prendre et me céder ton bateau... C'est une fantaisie que j'ai... Ne m'en demande pas davantage, et ne dis à personne l'échange que nous avons fait.

La jolie fille des plus riches pêcheurs de l'endroit était une autorité pour Jacques. Il se mit à rire comme tout paysan devant une chose qu'il ne comprend pas, et obéit ponctuellement à Marthe. Cédant son vieux et grand bateau aux cinq passagers, il sauta dans l'élégant canot, et s'éloigna tandis que Marthe lui disait :

— Tu viendras chercher demain ta récolte de foin chez mon père.

Tandis qu'ils étaient encore dans l'anse de l'île ombragée, la jeune femme fit vivement étendre les trois carbonari dans l'herbe, et les en recouvrît... Ils étaient encore si jeunes et d'humeur si légère, que, toute inquiétude cessante, ils s'amusèrent de cette opération, et s'arrangèrent gaîment dans cette couche de luzerne fleurie et parfumée.

— Maintenant, dit Marthe, Eglantine à un bout du bateau, moi de l'autre, nous allons hardiment ramer... Qu'on nous regarde passer du haut des remparts tant qu'on voudra, on dira : « Voilà deux jolies filles qui reviennent de faucher la prairie, » et jamais : « Il y a là des carbonari »

La fille des pêcheurs n'était pas novice à conduire un bateau, et ses bras ronds et délicats maniaient cependant la rame avec vigueur; Eglantine aussi, si jeune et si frêle, trouvait des forces pour aider sa compagne... Ce bateau, d'une fraîcheur charmante, avec sa verdure nouvelle et ses deux gracieuses nautonnières, offrait une agréable perspective aux passagers qui le croisaient.

La navigation était rapide. La barque glissait au pied d'un fort détaché... puis le fort et le rivage s'avançaient au loin.

Chacun des passagers restait immobile à sa place et gardait un scrupuleux silence... si ce n'est que Goubin, qui avait plus

meilleur, on doit faire feu sur cette colonne quand on est arrivé à deux cent pas, après l'avoir fait avancer toutefois que, si elle continue à s'avancer, le feu commencera.

Où doit se dérouler surtout des femmes et des enfants marchant en avant, comme je l'ai dit plus haut, car ils procèdent toujours par l'assassinat des officiers. On doit donc les considérer comme l'avant-garde de l'ennemi et les traiter comme tels; l'expérience l'a prouvé et y autorise complètement.

Le chef de troupe aura, étant toutes choses, le soin de mettre son monde en sûreté; s'empêtrant à cet effet de toute maison ou point de défense qu'il jugera nécessaire.

Lorsqu'un détachement aura reçu l'ordre d'enlever une barricade, son chef devra juger de suite quel est le lieu le plus rapproché de l'ennemi, et où il pourra placer sa réserve à l'abri du feu de la barricade; il la fera attaquer, sans perdre de temps, par les tirailleurs seulement, et jamais en masse, car il faut à l'émeute l'HORRIBLE SATISFACTION DE TUER BEAUCOUP DE MONDE. Si la barricade est enlevée par les tirailleurs, la réserve s'approche, s'établit et se met à couvrir dans cette nouvelle position, après quoi elle lance de nouveaux tirailleurs sur la nouvelle barricade qu'il y a fait.

Si la barricade ne peut pas être enlevée par l'attaque des tirailleurs, il faudra s'empêtrer d'une maison placée à certaine distance et y faire entrer des sapeurs du génie. À cet effet, ils seront placés en tête des colonnes d'attaque et marcheront avec elles. Ils seront désignés d'avance.

Les sapeurs du génie, munis de leurs outils et portant des grenades, perceront les maisons, en s'avantant du côté de l'ennemi, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à la hauteur de la barricade; l'intérieur, qui les suit et la seconde à l'aide des outils qui lui ont été donnés à cet effet, s'établira dans ces maisons et fera feu sur les émeutiers, qui, par ce moyen, se trouveront débordés et attaqués par derrière. C'est par le second étage des maisons que cette manœuvre doit se faire. Dans les maisons où l'on pénétrera ainsi, on aura soin de boucher les escaliers pour en rendre le passage impossible. Si on rencontrait des barricades formées avec les cailloux qui pavent les rues de Lyon, il faudrait de toute la force au quartier-général le plus voisin afin de les faire attaquer par l'artillerie.

L'effet produit par les boulets contre cet amas de cailloux, ôterait aux émeutiers l'envie de les défendre longtemps. Il est expressément défendu de s'engager dans les petites rues sans de grandes précautions; il vaut mieux s'en abstenir et y renfermer l'insurrection momentanément.

Un mouvement d'ensemble bien étudié ménagerait la vie de nos soldats qui, sans cela, serait gravement compromis. Si la colonne d'attaque arrivait sur un point où l'émeute aurait concentré des forces impénétrables ou établi une défense qui nécessiterait une attaque combinée; elle devra se mettre à l'abri de l'ENNEMI et se couvrir de tirailleurs qui, placés soit dans une maison voisine, soit de tout autre manière, bargeilleront l'ENNEMI sans l'attaquer. Il faudra en même temps donner avis au quartier le plus voisin et alors l'artillerie avec ses pièces, le génie avec ses PÉTARDS viendront appuyer l'infanterie pour une attaque d'ensemble. Aussitôt que l'émeute aura été classée d'une rue au-dinan quartier, on y établira un poste ayant ses tirailleurs, et avec la consigne la plus stricte de ne laisser circuler personne jusqu'à ce que l'insurrection soit vaincue dans toute la ville; les femmes et les enfants seront rigoureusement compris dans cette consigne.

Je dois signaler un danger auquel les défenseurs de l'ordre sont exposés à Lyon. Il y a dans cette ville plusieurs rues et quais dont les maisons ont des ouvertures sur deux rues à la fois. Cette disposition peut fourrir à l'ennemi le moyen de se multiplier et de tromper les troupes sur les points à attaquer ou à défendre. MM. les officiers, sachant sur quel point de la ville ils doivent opérer, devront se faire une étude naturelle de ces difficultés et bien reconnaître le terrain. Je cite les endroits à éviter:

• Le quai Saint-Clair, dont les allées communiquent avec la rue Nationale et la rue des Deux-Angles.

• Presque toutes les rues qui environnent la place des Terreaux, l'Hôtel-de-Ville et la salle de spectacle;

• Tout le quartier entre la place des Terreaux et la place Neuve;

• Les rues environnant la place et le théâtre des Célestins;

• Le quai Saint-Antoine, dont toutes les maisons communiquent avec la rue Mercière.

En résumé, les chefs PERSUADERONT à leurs subordonnés qu'il ne faut DANS AUCUN CAS FAIBLIR NI TRANSIGER avec l'émeute et qu'il faut, pour cela, que chacun agisse avec la plus grande résolution, et ne prenne conseil que de son courage et de son intelligence, quand bien même les ordres n'arriveraient pas.

Nous avons des vivres assurés sur tous les points. L'émeute doit être vaincue.

Mais nous avons le temps.

Si je n'ai point parlé de la cavalerie, c'est qu'elle ne doit pas combattre dans les rues. Sa mission est de préserver la ville de Lyon de l'arrivée des mauvais sujets du dehors pendant l'action, et, après la victoire de tomber sur ceux qui voudraient fuir pour aller porter le désordre dans les campagnes.

A cet effet, le 9e dragon se charge du port et du pont de la Guillotière et autres ponts sur la Saône et le Rhône dans la presqu'île Perache.

Le 11e dragon couvre la campagne du côté de Villeurbanne par les escadrons de cantonnement, et la campagne en avant du fort de Cuire

par les escadrons casernes à Serin. Le 8e hussard arrive à la Guillotière et couvre la campagne, faisant jonction avec les dragons de Villeurbanne.

Cette instruction sera communiquée à tous les chefs de corps composant la garnison et comprise dans l'ordre du jour pour le cas d'insurrection.

Au quartier-général, à Lyon, le 7 février 1849.

Le général commandant la 6e division militaire,  
GÉNÉRAL.

Pour copie conforme,

Le lieutenant-colonel chef d'état-major,

Sigé de VILLIER.

Voilà le plan de campagne de la faction honnête et modérée, voilà la gloire que l'on destine à notre brave armée des Alpes! Il s'agit bien, ma foi, des Autrichiens et des Russes! ceux-là sont les amis de l'ordre, ils égorgent l'Italie et se ruent sur les Hongrois. Le Peuple français, voilà le véritable ennemi! Total de transaction avec ce peuple d'émeutiers!

Soldats de la République! quelles glorieuses destinées vous attendent! Faire la guerre à vos propres concitoyens, égorger vos parents, vos amis, tremper vos mains dans le sang des enfants et des femmes, cette avant garde de l'émeute; démolir les maisons de vos villes, les faire sauter, les incendier avec des pétards et des grenades, quels beaux exploits! Oh! que l'état de soldat est digne d'envie à ces conditions et combien vous devez être heureux de porter l'uniforme!

N'en doutez pas, les émeutiers, qui ont été soldats ou qui le seront comme vous, ne sont cependant pas des hommes; ce sont des monstres auxquels il faut d'horrible satisfaction de vous tuer beaucoup de monde. Vos généraux vous le disent, vous ne refuserez pas de les croire ceux-là! Vous les croirez aussi lorsqu'ils vous diront qu'ils veulent ménager vos vies, ils sont si humains!

Nous n'avons pas le courage de continuer sur ce ton. Nous conjurons seulement nos frères de l'armée des Alpes de refléchir sérieusement sur le rôle qu'on veut leur faire jouer. Nous engageons aussi nos concitoyens à méditer le document qui précède, il pourra leur donner la clé de bien des choses! Nous voulons leur laisser à eux-mêmes le soin des commentaires.

Selon un journal dévoué au citoyen Louis Bonaparte, le 10 Décembre, « on ne doit répondre aux idées écloses sous le soleil de Février qu'à coups de fusil. — Il invite les paysans à marcher sur Paris. » On ne sait comment répondre à de semblables provocations à la guerre civile.

L'Assemblée Nationale, journal royaliste, repousse la candidature de Cavaignac, comme trop rouge. Le parti républicain le repousse aussi. Et la Vraie République dit que :

« Le parti populaire ne peut, à aucun prix, accepter l'homme qui a combattu les sans-culottes de Juin. »

Il n'y a donc pas de raison pour que le général de Juin se présente à Paris. Il n'aurait pas 10,000 voix. Nous espérons bien qu'il ne reparaira pas à la prochaine Assemblée, et qu'il sera renvoyé avec son collègue Lamoricière en Algérie.

#### ESPRIT DE L'ARMÉE DES ALPES.

L'esprit de l'armée va toujours s'améliorer, malgré les manœuvres déloyales à l'aide desquelles on cherche à la tromper.

Nous sommes heureux d'enregistrer ci-dessous l'expression des sentiments de nos braves frères du 6e léger.

Aux rédacteurs du Républicain.

Citoyen rédacteur,

Chaque jour nous voyons, en lisant votre estimable journal, les manifestations sympathiques de nos camarades des autres corps, évoquées par la lecture des nobles opinions que vous professez, et rien que je sache ne vous est parvenu encore du 6e léger. Je déplore le peu de résolution de ceux de nos camarades qui, par crainte des punitions sévères dont on les menace sans cesse, n'osent exprimer hautement leur opinion.

Grâce cependant à la nourriture que vous donnez à leur intelligence, l'esprit des militaires de ce régiment s'ouvre de plus en plus.

Aussi, lorsque, le 27 avril dernier, nous fûmes appelés à réprimer un

de peine à se faire à sa situation, se tourmentait un peu sous ses vêts rideaux, et en passant devant la plate-forme sous le feu des regards de la sentinelle, tirait de sa flûte quelques sons bas et moqueurs.

Peu à peu, la mer devint plus solitaire, et on se relâcha légèrement de la consigne. Pommier et Cédric, placés du côté de Marthe qui commandait le bâtiment, commencèrent à s'entretenir avec elle.

Eglantine, depuis l'événement de cette journée, depuis la nouvelle de cette catastrophe qui frappa les sergents de La Rochelle, n'avait pas prononcé une parole. Seulement, mince et frêle comme un enfant, elle pliait sous la tristesse; sa poitrine était oppressée, son visage à peine nuancé d'incarnat se décolorait encore; elle tenait ses sourcils contractés dans une empreinte de réflexion autant que de douleur.

Dans un moment où le courant emportait presque de lui-même le bateau, qui n'avait plus besoin que du secours de Marthe pour tenir le gouvernail, Eglantine vint s'asseoir sur une escabeille, près de l'endroit où Goubin était caché. Celui-ci avait frayé une ouverture à sa tête, qu'il tendait hors de l'herbe et soutenait de sa main en s'accordant sur le fond du bateau. Et tandis que leurs amis causaient un peu plus loin, Eglantine dit à voix basse :

— Monsieur Goubin, j'aurais quelque chose à vous dire.

— Ah! tant mieux... répondit Charles.

— On dit que vous êtes amoureux de moi.

— Ce n'est pas difficile à penser.

— Bien; mais ce sont les autres qui le disent, et non pas vous... ce qui fait que vous ne m'avez pas demandée en mariage.

— C'est vrai.

— Alors, c'est moi qui vais vous demander.

Le jeune homme resta mutet d'admiration à cette naïveté, presque sublime dans les circonstances où on se trouvait. Il sourit, et une larme vint à sa paupière.

Eglantine encouragée par cette réponse, poursuivit :

— Voici donc ce que je pense. Si vous êtes sauvé de ce ter-

prérendu désordre, chacun de nous comprendra que nous portions atteinte à la liberté individuelle en prêtant main forte aux agents d'une police brutale pour arrêter de paisibles citoyens.

Groyez-le bien, citoyen rédacteur, nous avons exécuté ces ordres avec toute la répugnance qu'ils doivent inspirer à des soldats démocrates. Si le Peuple, que l'on exaspérait à dessein, s'était porté à quelques représailles, il aurait trouvé parmi ses frères du 6e léger de vives sympathies et des amis prêts à voler dans ses bras. Si l'autorité locale croit avoir en nous des complices de ses machinations qui sentent la monarchie d'une lieue, il le se trompe fort. Qu'on nous fasse passer les Alpes pour voler au secours des Peuples opprimés, on trouvera en nous des soldats pleins d'enthousiasme, et aussi pleins de respect pour la discipline. Le 6e léger, qui a illustré son numéro en Afrique, n'aspire qu'après le jour où il pourra se couvrir d'une gloire nouvelle. Mais que l'on n'espère pas l'engager contre le Peuple, car il mettrait immédiatement à son service les armes qu'il a reçues de la nation pour la défense de la liberté.

Veuillez, citoyen, insérer cette lettre dans vos colonnes, c'est le voeu le plus cher de la plus grande partie du régiment auquel nous appartenons.

Vive, vive la République démocratique et sociale!

Au nom de mes camarades.

Un soldat démocrate du 6e léger.

#### Club de la rue Perrot.

Séance du 30 avril. — Présidence du citoyen RÉMOND.

Après la lecture du procès-verbal, le cit. Teissier lit les nouvelles d'Italie. Les cit. Bandré, Geoffray lisent divers journaux. A propos d'un discours, le président fait remarquer que le socialisme gagne même les prêtres de bonne foi qui y retrouvent la véritable tradition du Christia-

On examine ensuite la liste des candidats du comité démocratique. Les quatre représentants ont fait leurs prises. Raspaïl Benjamin qui imite son père dans la haine des fripons dont son père a été souvent victime; Chigny admis par transaction, Fond qui déjà a eu beaucoup de voix aux dernières élections. Ainsi, le jour venu, nous voterons tous avec ensemble.

L'annonce de la candidature du prince de Joinville n'excite aucune colère; mais un rire général.

La séance est levée à 10 heures.

#### Bulletin électoral.

##### LISTES DES CANDIDATS DE LA DÉMOCRATIE.

Puy-de-Dôme. — Bravard-Toussaint, représentant. — Lasteyras, représentant. — Astaix, représentant. — Maradeix, cultivateur. — Charras, représentant. — Vimal, maire démissionnaire de Clermont. — Eyraud, expert-géomètre. — Gazard, préfet démissionnaire. — Lavigne, représentant. — Crouzillat, cultivateur. — Giraud, maire démissionnaire de Thiers. — Arthur Malos. — Nolhac, médecin.

Bouches-du-Rhône. — Ledru-Rollin, représentant. — Edouard Dupré, sous-lieutenant au 20<sup>e</sup> de ligne. — Gleize-Crivelli, avocat. — Victor Hennequin. — Démosthène Olivier, représentant. — Rubin, ex-procureur de la République. — Bédarride, maire d'Aix. — Barthélémy, représentant. — Astouin, représentant.

Aisne. — Ledru-Rollin, représentant. — Alexandre Chasseray. — Ernest Lecarlier. — Alfred Mallet. — Antoni Blanc. — Menesson, ex-préfet de l'Aisne. — Bourcier, géomètre. — Lambert, médecin. — Louis Mehue.

Corrèze. — L. Latrade, représentant. — Bourzat, représentant. — Cayras, représentant. — Médesclair, représentant. — Pénier, représentant. — Sage. — Chamot.

Deux-Sèvres. — Thoré, rédacteur du journal de la Vraie République. — Durand, cultivateur. — Roulier, médecin. — Blanchon, imprimeur. — Fayard, pharmacien. — Gilbert, menuisier. — Jourdain, avoué à Melle.

Jura. — Jules Grévy, représentant. — Cordier, représentant. — Tamisier, représentant. — Sommier, homme de lettres. — Adolphe Derriez. — Léon Crestin. — Victor Richardet, cultivateur.

#### Correspondance particulière du REPUBLICAIN.

Paris, 1er mai 1849.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

« Ce soir encore, des rassemblements nombreux s'étaient formés sur la chaussée du boulevard St-Denis et du bou-

existence restera la même. Je ferai bien plus pour la votre en m'attachant à vous.

— Alors, c'est parce que je suis malheureux que vous m'aimez? demanda Goubin.

Elle s'interrogea tout bas avec franchise et candeur, et répondit :

— Je n'en sais rien, mais je vous aime.

Goubin lui baissa la main, et dans une effusion de cœur indible ses larmes coulèrent.

— Oh! dit-il, je ne peux vous exprimer ce que je sens... et je ne sais comment vous répondre.

— Eh bien! reprit-elle, dites-moi seulement... simplement, de bon cœur, comme je vous parle moi-même... dites-moi: Oui.

Il lui pressa les mains avec transport, et dit en la regardant:

— Oui!

On fit tout à coup faire silence sur le bateau.

Un tambour battait la marche; la compagnie qui allait remonter la garde des forts passait sur le rivage, et elle appartenait au 45<sup>e</sup>, où les prévenus de carbonarisme, Pommier et Goubin, étaient connus de chaque soldat.

Mais, grâce au mode de voyage imaginé par Marthe, le bateau passa sans danger en vue de la compagnie, et on arriva bientôt dans la maison des pêcheurs.

Là, Cédric et les deux sous-officiers trouvèrent un asyle sûr, et attendirent patiemment la nuit close, où ils devaient tenter de se rendre au lieu de rendez-vous indiqué par Bories.

La situation n'était pas encore bien sombre

yard Bonne-Nouvelle.

Les curieux s'y trouvaient encore en grande majorité. — De nombreuses arrestations avaient eu lieu cependant hier sur ce point, entre autres celle de deux gardiens de l'Assemblée nationale au domicile desquels une perquisition judiciaire, opérée ce matin, a fait découvrir des munitions de guerre (poudre, balles et armes chargées). Le chiffre des individus arrêtés samedi et dimanche, après les sommations, s'élevait à plus de 500 ; 365 ont été maintenus en état d'arrestation et déferlés à la justice.

A onze heures les boulevards étaient complètement dégagés. Quelques individus arrêtés après sommations réitérées de se retirer, ont été envoyés des postes Bonne-Nouvelle et des Arts-et-Métiers à la préfecture de police.

Une instruction judiciaire est entamée et sera suivie avec toute la diligence possible contre les personnes dont l'arrestation est maintenue.

Ces jours derniers tous les sergents de ville, officiers de paix et autres agents de la police étaient convoqués par le citoyen Carlier à l'effet, disait l'ordre de convocation, de recevoir des ordres sévères et importants. Depuis quelques jours, et jusqu'à nouvel ordre, tous les agents répondent six fois à l'appel par jour au lieu de deux. La conduite qu'a tenue depuis une semaine ces sbires vis-à-vis du Peuple, nous fait suffisamment apprécier quel genre de sévérité leur a été recommandé.

On nous a rapporté, à propos du nouveau licenciement de la garde républicaine, un fait que le narrateur garantit et qui pourtant n'est pas publié ce matin par aucun journal. Il paraît que lorsque les soldats ont été désarmés, tout furieux d'une mesure qui ne les frappe, disent-ils, qu'à cause de leurs opinions démocratiques, ils ont cherché dans le quartier des fusils et des cartouches pour essayer seuls une insurrection contre le pouvoir. Mais le Peuple, qu'on cherchait à exciter, a craint de tomber dans un guet-à-pent et n'a donné aucune suite à la double proposition qu'on lui faisait.

Un journal prétend que le cit. Lagrénée va être nommé ambassadeur de France à Madrid, en remplacement du cit. Napoléon Bonaparte.

On assure que par suite de l'occupation d'Alexandrie par les Autrichiens, l'ordre a été envoyé de porter à 20,000 hommes l'effectif de l'expédition de Civita-Veccchia.

On porte à plus de 2,000 le nombre des réfugiés italiens qui se trouvent en ce moment à Marseille, par suite des derniers événements d'Italie.

Les deux candidats démocrates qui complètent la liste de la Seine sont : Boichot, sergent-major au 7e léger, et Rattier, sergent au 48e de ligne.

## Assemblée nationale.

Correspondance particulière du REPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 30 avril.

Le cit. Leremboure, demande que la question soit résolue, car, dit-il, nous ne pouvons pas abandonner nos nationaux et notre influence dans l'Amérique méridionale.

L'Assemblée accorde un crédit de 640,000 francs pour les subsides à titre d'avance que nous accordons au gouvernement Oriental.

Le cit. Marat fait un rapport sur les pensions des dix-huit préfets. Les conclusions du rapport tendent à la révision.

La séance est levée à six heures trois-quarts.

Séance du 1<sup>er</sup> mai. — PRÉSIDENCE DU CIT. MARRAST.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un crédit supplémentaire de 480,000 francs à ouvrir au ministère des affaires étrangères pour frais de voyage et de courriers, et pour missions extraordinaires de l'exercice 1848.

Ce projet est adopté sans discussion.

L'Assemblée reprend la discussion (2<sup>e</sup> délibération) du projet de loi sur l'organisation de la force armée.

L'Assemblée passe à l'art. 52.

Les jeunes gens inscrits sur les listes cantonales pourront s'exonérer du service personnel, conformément au deuxième paragraphe de l'art. 102 de la Constitution, en versant avant la révision, entre les mains du percepteur des contributions, une somme fixe, dont le montant sera déterminé chaque année par la loi du contingent.

Le paiement de cette somme sera indépendant de celui de la cotisation établie par l'art. 54.

Le cit. Lamoricière demande que l'on discute séparément la question de l'exonération de celle de la cotisation.

Les citoyens Goudchaux et Deslongrais, combattent cette proposition.

Les deux questions sont connexes ; il est impossible de les séparer.

Le cit. Desjolbert, de Préoïs, et Baudot, présentent un amendement qui est rejeté.

Le cit. Tamisier développe l'amendement suivant :

« Art. 32. Les jeunes gens inscrits sur les listes cantonales pourront s'exonérer du service personnel, conformément au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'art. 102 de la Constitution, en versant avant la révision, entre les mains du percepteur des contributions, une somme dont le minimum sera déterminé chaque année par la loi annuelle du contingent.

« Ce minimum sera imposé à tous les jeunes gens qui voudront s'exonérer du service personnel, et dont les contributions directes de toute nature, en principal et centimes généraux, payées par eux et leurs père et mère, ne dépasseront pas une somme déterminée par la loi annuelle du contingent.

« L'impôt d'exonération sera proportionnel à la somme des contributions directes de toute nature, en principal et centimes généraux, payées par les jeunes gens et leurs père et mère, lorsque ces contributions seront au-dessus de la somme déterminée par la loi annuelle du contingent.

Si les père et mère ont plusieurs enfants, leurs contributions ne seront comptées que pour la partie successive qui reviendrait au fils appartenant à la classe appelée, en supposant que leur succession s'ouvrira le jour du versement de l'impôt d'exonération.

Le paiement de l'impôt d'exonération sera indépendant de celui de la cotisation établie par l'art. 14.

LE CIT. BRUNET : Les orateurs qui ont appuyé l'amendement du cit. Desjolbert ont démontré que le système qui vous est présenté est impraticable. Il faut d'abord trancher la question première de savoir si c'est par voie d'exonération ou par voie de remplacement que l'armée sera recrue. (Aux voix, aux voix !)

LE PRÉSIDENT : Je consulte l'Assemblée sur le sort de l'amendement citoyen Deslongrais.

LE CIT. LAMORICIÈRE de sa place : La commission demande que la proposition soit rejetée et que l'Assemblée vote immédiatement son envoi à la commission.

LE CIT. DESLONGRAIS : La commission aurait dû nous appeler dans

son sein.

Avec force, aux voix ! — L'amendement mis aux voix n'est pas adopté. Le cit. Saint-Romme paraît à la tribune et cède la parole au citoyen Tamisier.

L'amendement que j'ai proposé ne touche pas au principe de la commission. On a osé comparer le produit de la cotisation avec le prix de vente des remplaçants. Si vous n'étiez pas aussi indifférents que vous paraissiez l'être à l'honneur de nos soldats, vous affranchiriez le pays de cet infâme trafic des remplaçants. Quelque voie que vous adoptiez, ce sera un progrès, si vous supprimez le remplacement.

Dans le système de la commission, il n'y a plus de échafauds, mais fauve de l'état qui permet de se racheter moyennant une redevance payée à l'état.

Quel est le principal argument de ceux qui repoussent la cotisation personnelle ? Ils disent que ce qui est une charge uniforme doit être soumis aux mêmes conditions de rachat. C'est proportionnellement à la fortune que les citoyens doivent être exonérés de ce service.

Le service précaire égal serait injuste et contraire au principe de la Constitution, aux devoirs de votre mandat qui est d'être fermes.

Les intérêts de la classe la plus nombreuse et la plus malheureuse exigent qu'on fixe un minimum d'impôt pour se libérer, par une cotisation proportionnelle au-dessous de cet impôt. Plus bas, l'orateur se plaint que toutes les ressources des citoyens ne soient pas également imposées.

Vous ne laisserez pas échapper l'occasion qui se présente de proclamer le principe démocratique.

LE CIT. SAINT-ROMME. Deux choses à examiner. Quel sera le nombre des exonérés et des remplaçants qui reprendront du service. La commission a fixé le nombre des remplaçants à 21,000 hommes ; je pense que ce chiffre n'est pas exact.

Les compagnies d'assurance font entrer les chances de la réserve dans le prix des remplaçants ; en 1838, il y a eu 27,000 remplaçants.

La commission porte à 45,000 le nombre des assurés aux compagnies d'assurance.

Ces compagnies se régleront sur les chances des assurés. Où il y a plus de chances d'être déclaré impropre au service militaire, il est d'usage que le prix est moindre.

Dans tous les cantons, le prix des exonérations ne sera donc pas le même, autrement il y aurait inégalité dans les prescriptions de votre loi.

Parmi les engagés volontaires beaucoup ont en vue de donner des secours à leurs parents. S'ils ne peuvent toucher leur pécule qu'au bout de 7 ans, ils ne se présenteront pas.

L'orateur se livre à des calculs pour établir que dans le système proposé on ne trouvera pas assez d'engagés volontaires.

Les engagés volontaires qui se présenteront seront des jeunes gens de 10 à 20 ans. (Réclamations de 18 à 20.)

Parmi vos engagés volontaires, vous n'aurez que des gens qui n'auront pas chances d'être libérés.

LE CIT. DESMARS. La faveur de l'exonération donnera 46 millions.

Le cit. Goutay remet son rapport sur le projet de loi relatif à la cérémonie du 4 mai, et l'urgence est demandée.

La séance continue.

## Liquidation de la Banque du Peuple.

Comité de Lyon, rue Ste-Catherine, n° 3, au 1<sup>er</sup>. — Bureau ouvert tous les soirs, de 7 à 9 heures.

Les citoyens qui sont encore porteurs de récépissés pour actions ou coupons d'actions à la Banque, sont instantanément priés de se présenter sans délai pour en recevoir le remboursement.

Le local où est situé le bureau du comité n'est plus à sa disposition que jusqu'au 5 mai.

## Chronique locale.

Le maire de Lyon vient de faire afficher le programme suivant :

« Il sera tiré trois salves d'artillerie : une le 3 mai, au coucher du soleil ; la seconde le 4 mai, au matin ; la troisième, le soir.

Ledit jour 4 mai, à dix heures précises, il sera célébré dans l'église métropolitaine une messe solennelle suivie d'un Te Deum en actions de grâce de l'avènement de la République. Les autorités civiles et militaires seront invitées à y assister.

À onze heures, une cérémonie religieuse aura lieu dans l'église réformée.

A la même heure, un service analogue à la solennité sera célébré au Temple des israélites.

A l'issue de cette cérémonie, une revue extraordinaire des troupes de la garnison sera passée sur la place Bellecour.

Le même jour, les musiques des régiments exécuteront des symphonies sur la place Bellecour, sur la place des Terreaux et au Jardin-des-Plantes.

A cinq heures, un ballon sera lancé de la place Bellecour.

A sept heures et demie du soir, les édifices publics seront illuminés.

A la même heure, des feux étoilés seront exécutés par les troupes de la garnison sur les deux rives de la Saône.

A huit heures, un feu d'artifice sera tiré de dessus le pont Tilsitt ; il sera annoncé par une flamme de Bengale partant du pont Tilsitt, et par la sonnerie du beffroi de l'Hôtel-de-Ville.

Des livrets de la caisse d'épargne seront distribués aux élèves des écoles primaires.

Le général, commandant la 6<sup>e</sup> division militaire, a bien voulu donner son approbation à celles des dispositions du présent programme qui rentrent dans ses attributions.

Les habitants sont invités à pavoyer dès le matin, et à illuminer leurs maisons.

— Bugeaud a été se loger près du fort Montessuy, afin de pouvoir plus facilement bombarder Lyon si le cas l'exigeait. A cet effet, il fait concentrer des troupes autour de cette position militaire.

— La plupart des communes font figurer à leur budget une somme pour fêtes publiques, qui ordinairement est employée à l'entretien des drapeaux de la mairie et de l'église. Or, cet article est négligé avec soin aujourd'hui. Presque tous les drapeaux sont devenus blancs, alors on les conserve avec une affection scandaleuse, afin d'habituer les citoyens à cette couleur honnête et modérée. A Anse, notamment, le drapeau de la caserne de gendarmerie frappe les regards ; à

Génie (Isère), celui du clocher annonce une intention marquée. Nous pourrons citer une foule de lieux.

— Le banquet de Neuville-sur-Saône aura lieu le dimanche 6 mai 1849, à 11 heures. — Prix du billet, 1 franc.

Un orchestre nombreux et bien dirigé exécutera des airs patriotiques.

Les chanteurs montagnards, au nombre de 20, assisteront à ce banquet.

Les toasts devront être déposés : à Neuville, chez le cit. Gros jeune. — A Lyon, chez le cit. Gudin, rue Quatre-Chapeaux.

— La commission de liquidation de la Société fraternelle pour la peinture des drapeaux prévoit les citoyens menuisiers, ainsi que les personnes qui voudraient s'occuper de ce genre de travail, que dimanche prochain, 6 mai, s'effectuera la vente de trois vastes ateliers consistant principalement en boiserie, dont un, faute de travail, n'a pas encore servi.

Les personnes qui voudraient traiter avant l'époque indiquée, pourront s'adresser au citoyen Grosset, aubergiste, rue Pomme-de-Pin, 1, de midi à deux heures.

Pour la commission Grosset fils.

— Les bruits les plus alarmants courrent dans notre ville depuis plusieurs jours. « On se bat à Paris, on va se battre à Lyon. » Telle est la rumeur générale. Les préparatifs formidables que fait l'autorité militaire contribuent singulièrement à entretenir cette inquiétude. Depuis deux jours, elle concentre des troupes sur le plateau de Montessuy ; la plupart des détachements cantonnés dans les environs et les départements voisins sont dirigés dans cette direction. Nous avons vu passer des bataillons, sac au dos, avec gamelles et bidons. Chaque soldat avait un piquet de campement fixé à son sac ; c'est, dit-on, une innovation du citoyen Bugeaud. De nombreuses voitures de munitions ont été dirigées en même temps sur Montessuy.

Des patrouilles d'infanterie et de cavalerie sillonnent la Croix-Rousse depuis deux jours. Le génie s'occupe sans relâche de la construction de casernes provisoires sur le plateau de Cuire pour loger les troupes qui y affluent de toute part. Qu'est-ce que cela signifie ? La ville est dans le plus grand calme. Méditerait-on quelque noir complot contre nos libertés ? Bientôt, sans doute, nous aurons le mot de l'énergie.

— Les gendarmes qui stationnaient dans la rue Centrale n'y paraissent plus. L'autorité continue à y poster des agents de police pour interdire l'entrée de nos bureaux aux militaires.

— Les légitimistes se remuent beaucoup en ce moment. Ils portent dans leurs comités électoraux les noms les plus étonnantes. Il faut être blanc comme neige pour avoir leur suffrage. La moindre tache est un motif de rejet absolu.

— Un banquet démocratique aura lieu dimanche, 6 mai, à la Croix-Rousse, clos Carron. Des places seront réservées aux dames qui voudront assister à cette fête fraternelle.

— Un élève du Lycée de Lyon nous adresse une lettre empreinte du plus chaud patriotisme et où nous remarquons le passage suivant :

« La paix, et toujours la paix honteuse avec les rois, voilà la politique que les royalistes imposent à la France, au lieu d'aller porter secours à nos frères opprimés. Les hommes qui nous gouvernent s'allient avec les gouvernements de la Russie, de l'Angleterre, de l'Autriche, avec nos plus cruels ennemis enfin, pour renverser la République romaine.

« Honte et infamie sur nous !

« Républicains, sauveons la République, ou périrons dignement ! »

— Le citoyen C...., fabricant de soie, qui, après la révolution de Février, mit à bas tous ses métiers sous le prétexte qu'il n'avait pas d'argent et que la confiance était détruite, et qui, en même temps, acheta au comptant une quantité considérable de soie, se flattait, dans la voiture de Lyon à Anse, d'avoir gagné 250 mille francs sur cette opération honnête et, en même temps, tournait en ridicule les démocrates, et ne se gênait pas pour les traiter de voleurs et de canailles. Inutile de dire que ce monsieur est un membre des plus furieux de la société de l'ordre et l'un des agents du comité occulte.

— Hier un fait inouï s'est passé dans les bureaux du Peuple Souverain. La police l'a envahi, et sous le frivole prétexte de vérifier l'authenticité d'une lettre écrite par un soldat de l'armée des Alpes, on s'est livré à une recherche inquisitoriale. Non content de cette vexation, on a emmené son gérant en prison.

Nous serions curieux de connaître en vertu de quelle loi on veut obliger, on ose même demander à un journaliste les originaux des articles qu'il publie. Les écrivains ne sont pas des mouch

le cit. Hénon est repoussé parce qu'il admire médiocrement Bugeaud. C'est bien fait, pourquoi le cit. Hénon n'a-t-il pas voulu suivre ses collègues de la société d'agriculture, lors de leur visite au maréchal orateur, pamphlétaire, planleur de choux, accoucheur et grand réparateur de la vicinalité d'Excideuil. Mais à la fin, sortent triomphants de l'urne, comme le Christ de sa couche de pierre, les illustrations suivantes : Mortemart, Bourjolly, Ferrouillat, Tardy et *Tutti quanti*.

Enfin la France est sauvee, quand tout-à-coup l'affreuse discorde souffle sur l'assemblée ; les interpellations sont échangées, les injures partent de toutes parts, chacun semble devenu fou, c'est le branle du diable ; les modérés criaient, juraient, sautaient, comme s'ils avaient été mis en mouvement par une machine électrique ; on eut dit un kilogramme de petits pois dans une soupe en ébullition. L'on nous rapporte qu'à la fin de la séance, les honorables des Capucins sont sortis en dansant une tarentelle démoniaque. On leur aura jeté un sort !

— On nous écrit de Nantua :

« Dans le département de l'Ain, il ne s'agit plus de nuances d'opinions ; il n'y a plus à choisir entre les démolitaires plus ou moins avancés, car la lutte est sérieusement engagée entre les défenseurs et les ennemis de la République.

Les amis de l'ordre ont eu dernièrement une réunion préparatoire à Bourg, et, à leur grande satisfaction, les candidats sortis de l'urne sont :

1<sup>o</sup> Jayr, ministre le 23 février; 2<sup>o</sup> d'Angeville, député ministériel sous Louis-Philippe; 3<sup>o</sup> Maissiat et Champvans (Voir leurs votes à la chambre); 4<sup>o</sup> Margerand et Bricot, avocats à Lyon.

Les amis de l'ordre de Nantua ont en leur réunion préparatoire, et le scrutin a donné à peu près le même résultat qu'à Bourg.

Les amis de l'ordre de tous les temps et de tous les âges sont incorrigibles. L'expérience ne leur sert à rien. Sans doute, ils pensent que toutes les révoltes sont aussi bénignes que celle du 24 Février, et croient que s'ils lassaient encore une fois le Peuple, ils en seraient quittes pour la peur ; mais ils pourraient bien se tromper. »

#### Spectacle du 3 mai.

Société des artistes.

CELESTINS. — *Les douze travaux d'Hercule*, com. — *Une volonté de Femme*, vaudev. — *Le Cuisinier politique*, vaudev.

### Nouvelles étrangères.

#### Italie.

TURIN. — On écrit au Patriote Savoisien :

Vous aurez vu sans doute l'état des morts et des blessés de la bataille de Novare, publié par le journal officiel. Le chiffre des morts s'élève à 237, parmi lesquels on compte deux généraux (MM. Passalacqua et Perrone), un colonel, un major, cinq capitaines, dix-neuf lieutenants ou sous-lieutenants, trente-neuf bas officiers. Il y a des régiments qui ont eu un mort ; le 3<sup>e</sup> régiment, qui a le plus souffert, en a eu 28 ; les blessés s'élèvent à 981.

Ainsi, nous avons eu 1,218 hommes hors de combat dans une affaire qu'on disait sérieuse et qui n'a été qu'une échauffourée. Cette perte, légère si l'on considère que plus de 100 mille hommes sont venus aux mains, a suffi pour démoraliser l'armée et les populations, pour anéantir pour long-temps toutes les espérances de l'Italie, pour décider du sort d'un royaume de cinq millions d'habitants et ramener le Piémont à la restauration absolutiste, à laquelle il marche à grands pas. Les Autrichiens sont entrés insolument, musique en tête, à Alexandrie ; on prépare à Asti des lits et des logements qui leur sont destinés, dit-on, et l'on s'attend à les voir mettre garnison dans la citadelle de Turin. En vérité, nous devons être la risée de l'Europe ; comment nous laverons-nous de la honte que ces événements font peser sur nous ?

Est-ce stupeur, apathie ou lâcheté ? Mais la population reste insensible à toutes ces catastrophes jamais Turin n'a été si brillant ; les cafés, les théâtres, tous les lieux publics sont remplis de monde ; on boit, on mange, on joue, on danse, comme si nous étions vainqueurs et que l'Autrichien fut à deux cents lieues, au lieu d'être à nos portes. Le ministère peut se permettre tous les attentats, il ne rencontrera pas d'opposition dans la capitale. Qu'est devenu l'enthousiasme de 1848.

ROME. — Le président de la province a envoyé la dépêche suivante au général Oudinot :

Monsieur le général,

J'ai vu la dépêche par laquelle vous annoncerez que le gouvernement français, désirant mettre un terme à la situation dans laquelle gémisent les populations romaines depuis quelques mois et faciliter l'établissement d'un ordre de choses, éloigné de l'anarchie de ces derniers temps, a résolu d'envoyer à Civita-Veccchia un corps de troupes.

Comme représentant de la République romaine, je dois protester contre ces paroles d'anarchie que n'a pas méritées un Peuple qui, dans son plein droit, vient d'établir un gouvernement d'ordre et de moralité, et je dois vous dire que la France est bien mal informée de nos actes et des événements qui se sont passés chez nous.

La force peut beaucoup dans ce monde, mais il me répugne de croire que la France républicaine veuille renverser, par la force, les droits d'une République qui est née sous les mêmes auspices que la sienne. L'Europe, qui nous regarde, jugera vos actions et les nôtres, et l'histoire dira si notre conduite politique pouvait être accusée d'anarchie.

Je suis certain, M. le général, que, lorsque vous serez informé de la vérité des faits, vous serez persuadé que dans notre pays la République se soutient par le concours moral de l'immense majorité de la population.

Recevez, M. le général, les sentiments de mon respect distingué.

Le président, M. MANNUCCI.

Déclaration du corps de troupes française au président de Civita-Veccchia.

Le gouvernement de la République française, animé du véritable esprit de liberté, déclare vouloir respecter le vote de la majorité des populations romaines, et venir amicalement, dans le but de maintenir sa légitime influence ; il est décidé aussi à l'imposer à ces populations que la forme de gouvernement qu'elles désirent.

En ce qui concerne le gouvernement de Civita-Veccchia, il sera conservé dans toutes ses attributions, et le gouvernement français pourra à l'augmentation des dépenses dérivant de l'accroissement du travail que produira le corps d'expédition.

Toutes les denrées, toutes les réquisitions nécessaires au maintien du corps d'expédition seront payées argent comptant.

Civita-Veccchia, 24 avril 1849.

Le chef d'escadron, aide-de-camp du commandant en chef,

ESPIVENT.

#### Allemagne.

Les nouvelles relatives à la victoire décisive des Hongrois se sont complètement confirmées.

A Vienne l'agitation est immense.

Les Madjares ont été également vainqueurs sur le bas Danube. Ils ont bombardé et incendié Carlowitz, le 16, et d'importants transports d'armes et de munitions ont eu lieu d'Agram vers Semlin, par Sisak. Perezel est entré à Verkovo sans éprouver la moindre résistance. Au reste le Lloyd consigne ainsi la fâcheuse position des impériaux : « Nous devons évacuer Pesth et Bude, lever le siège de Connor, abandonner toutes les villes et les places fortes de la Hongrie, afin de réunir toutes les forces impériales sur un seul point pour obtenir un résultat décisif. Si nous restons vainqueurs, nous aurons bientôt regagné ce que nous avons perdu, et nous sommes sûrs qu'alors, nous conserverons ce que nous aurons gagné de nouveau.

Bude a été en effet, comme Pesth, évacuée par les Autrichiens.

On écrit de Vienne, en date du 24, à la *Gazette de Cologne* :

Après la défaite des troupes impériales, il ne peut être question, quant à présent, d'une concentration de l'armée autrichienne, pour prendre l'offensive. Ulden aura fait assez s'il opère une bonne retraite ; nous ignorons quelle route il prend. Les avant-postes hongrois étaient à Wulselberg.

On écrit de Vienne, le 24, à la *Réforme Allemande* :

D'après les rapports publiés jusqu'ici, l'armée impériale se concentre dans les environs de Raab. On assure que depuis la publication du bulletin ci-dessus, on a reçu de meilleures nouvelles, lesquelles seront consignées dans un nouveau bulletin qui paraîtra dans la journée.

Tous les Hongrois, Polonais, Italiens et Allemands septentrionaux qui sont ici sans occupation, ont reçu l'ordre de quitter la capitale d'ici à après-demain.

On manque de Vienne, le 24, à la *Gazette Constitutionnelle* :

Notre population ne peut pas encore se remettre des mauvaises nouvelles de la Hongrie ; quoique jusqu'ici la tranquillité n'ait pas été troublée, on voit de petites patrouilles sillonnant les rues de la ville. On entend déjà crier dans les cabarets : *Vive Kossuth !* Les ouvriers semblent pressentir le renouvellement de leur rôle politique ; on prétend qu'ils veulent, dans le cas où Kossuth attaquerait Vienne, se lever en masse et aller le rejoindre. La consternation est indicible : aujourd'hui tout le monde voulait se procurer de l'or et de l'argent, et les comptoirs des changeurs étaient assiégés.

Les journaux publient une proclamation du roi du Hanovre, prononçant la dissolution de la seconde chambre.

#### FAITS DIVERS.

Nous avons tant de procès qu'il nous arrive parfois d'en oublier quelques-uns. Ainsi, avons-nous fait hier défaut, pour une aimable invitation faite par le citoyen Baroche, de nous rendre en cour d'assises, à l'effet de répondre de nouveaux méfaits. Nous avons laissé l'invitation dans notre poche.

Il s'agissait d'un article du 10 février, relatif à l'affaire de la barrière Fontainebleau ; nous avons trouvé mauvais qu'au mépris de la Constitution, les juges extraordinaires du citoyen L. Faucher restaurassent la guillotine. Il s'agissait aussi d'un ordre du jour lu dans les casernes, que le citoyen Baroche apparemment juge séditieux. Tout cela s'appelle délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres, et à la désobéissance aux lois.

Les journaux du matin nous apprennent que notre brave ami Duchêne a été condamné par défaut à deux ans de prison et 4,000 fr. d'amende.

Les citoyens Baroche, Faucher et consorts dureront-ils ce temps-là ? (Peuple.)

— Un de nos amis nous communique le fait suivant, dont il nous garantit l'exactitude :

« La personne chargée dernièrement de faire dégarnir les livrées de l'ex-roi, a reçu ordre de ne pas dégarnir les habits faits en 1847, et par conséquent encore neufs, par la raison qu'on ne savait pas comment les choses allaient tourner. (Textuel.)

« Les citoyens Barrot et Faucher pourraient peut-être nous dire qui a donné cet ordre, et dans quelles prévisions il a été donné. A défaut des ministres trop haut placés pour répondre à notre humble question, le directeur du garde-meuble devrait bien nous donner quelques renseignements sur ce fait qui n'a pas besoin de commentaires. » (Peuple.)

— Nos amis des départements vengent dignement les représentants montagnards des calomnies de la presse réactionnaire. Les lignes suivantes le prouvent :

Le citoyen Labrousse, représentant du Peuple, vient de recevoir, à Cahors, une ovation magnifique. Plus de 4,000 personnes l'ont accueilli aux cris de : « Vive Labrousse ! Vive la Montagne ! »

Notre représentant Alphonse Gent est arrivé hier au soir dans nos murs. Une foule immense s'était portée à sa rencontre, à la descente du bateau à vapeur, et l'a accompagné jusqu'à sa demeure aux cris de : « Vive la Montagne ! entre-mêles de chants patriotiques.

Le plus grand ordre a régné dans cette ovation impromptu. (Républicain de Vaucluse.)

— Le gouvernement poursuit toujours avec la même rigueur la perception de l'impôt des 45 centimes. Un bataillon du 45<sup>e</sup> de ligne vient d'être envoyé de Bordeaux à Agen, pour forcer le recouvrement de cet impôt, qui éprouve des difficultés de la part des habitants de cette localité.

Nous recevons la communication suivante :

Lyon, le 30 avril 1849.

Citoyen Rédacteur,

Le trésorier du Comité central démocratique du Rhône, vous prie de donner place dans votre prochain numéro à la communication suivante :

« Les citoyens qui ont reçu des listes de souscription du comité, pour la propagande électorale, sont invités à les apporter avec les sommes reçues, rue Steila, 5, au 1<sup>er</sup>, de dix heures du matin à 5 heures du soir, le 6 mai, sans aucun retard.

Veuillez aussi publier la liste suivante des sommes perçues jusqu'à ce jour pour le même motif, par les citoyens dont les noms suivent :

Les cit. Corvo, 19 f. 5 c. Favier, 10 f. 15 c. Gustave, 15 f. 50 c. Terrasse, 3 f. 75. Baude, 8 f. 55 c. Battier, 6 f. 45 c. Despina, 3 f. 65 c. Dolbeau, 6 f. 20 c. Garin, 6 f. Berthier, 15 f. 85 c. Dufay, 6 f. 45 c. Galomier, 7 f. 70 c. Ruby père, 15 f. 30 c. Perret, 6 f. 20 c. Guettard, 7 f. 35 c. Sontonnax, 2 f. 75 c. Durand, par le cit. Foncel, 36 f. 25 c. Delagarde, 7 f. 25 c. Métra, 17 f. 60 c. Avancé, 4 f. 30 30 Beaufond (bis), 4 f. 45 c. Gustave (bis), 2 f. Juvanon, 2 f. 35 c. Gaillard et Charrel, 6 f. 50 c. Dufour, 6 f. 40 c. Gémole, 10 f. 45 c. Peyronnet, 6 f. 20 c. Châlons 1 f. Ragey, sur quatre listes, 24 f. 90 c. Chol, 18 f. 25 c. Duf-

et, et le Comité électoral de St-Just, 15 f. 90 c. Verret, 5 f. 50 c. Club du Prado, 50 f. Les amis de Brutus, 21 f. 50 c. Barange, 8. 5 c. Total.

546

55

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12

65

12